

Par le président :—

Q. La probabilité est donc qu'ils ne feraient pas bons francs-tenanciers ou de bons paysans?—Ils ne feraient pas une classe de francs-tenanciers ou de paysans aussi désirable que d'autres que nous pouvons espérer voir avec le temps s'établir au milieu de nous.

Par M. Trow :—

Q. Est-ce que parmi la population blanche, il n'y a que la classe ouvrière qui soit opposée aux chinois ou ce sentiment est-il plus général?—Je pense que ce sentiment ne se trouve que dans la classe ouvrière.

Q. Elle est un peu jalouse, je suppose?—Oui; je pense que c'est là la cause première du sentiment contr'eux.

Par M. Connell :—

Q. Est-ce que plusieurs d'entr'eux font de l'argent?—Je pense que plusieurs d'entr'eux font beaucoup d'argent.

Q. Qu'est-ce qu'ils font de cet argent? le dépensent-ils dans la province ou s'ils l'emportent dans leur pays?—Ceux qui ont été à mon emploi et dont je puis parler avec certitude, ont dépensé beaucoup dans la province. Je les ai souvent vus être très libéraux quand on leur demandait de contribuer à différentes œuvres. Ils s'habillent toujours mieux que le commun des gens et se procurent tout le confort qu'on peut croire nécessaire. Ils ont toujours de bonnes montres et toute espèce de chose de ce genre. Sous ce rapport, ils se comparent avec beaucoup d'avantage aux classes ordinaires de la population blanche.

Par le président :—

Q. Devons-nous comprendre, alors, d'après ce que vous dites, que vous ne pensez pas qu'ils feraient de bon citoyens?—Je ne dirais pas cela.

Q. Prêts à prendre part dans les affaires politiques du pays?—Mais non pas sans une longue probation.

Q. Vous croyez que ce ne serait pas dans l'intérêt de la province de les employer aux travaux publics de la Confédération?—Non, comme je l'ai dit déjà, je pense qu'il serait de l'intérêt de la province d'employer d'autres classes de travailleurs.

Q. Des blancs?—Oui.

Q. Et vous ne pensez pas qu'il soit désirable d'encourager l'immigration chinoise?—Oh! non, je ne pense pas que ce soit du tout nécessaire.

Par M. Connell :—

Q. La législature de la Colombie-Britannique a-t-elle pris des mesures pour empêcher les chinois de venir dans le pays?—Oui; des mesures très rigoureuses furent adoptées, il y a environ un an.

Par M. Trow :—

Q. Sous quelle forme?—C'était en imposant une taxe annuelle très lourde sur les chinois.

Q. Une taxe particulière?—Oui.

Q. Cette loi était-elle constitutionnelle?—La Cour Suprême de la Colombie-Britannique a jugé qu'elle n'était pas constitutionnelle.

Par M. Bunster :

Q. Ce n'est pas la Cour Suprême; mais un des juges de cette Cour?—Le juge de la Cour Suprême est la Cour Suprême.

Par M. Trow :—

Q. Cette taxe était-elle lourde?—Quarante dollars par année.

Q. Portait-elle sur chaque adulte?—Oui.

Q. A part des autres taxes?—Non.

*Le président :—*La difficulté de forcer les chinois à payer des droits égaux à ceux payés par les autres classes de la société a induit le Gouvernement local à présenter un bill pour prélever une taxe spéciale sur les chinois. Auparavant, les chinois payaient une taxe par tête pour les fins scolaires, en commun avec tout le monde; ils étaient soumis à une taxe sur les biens meubles, à une taxe sur les immeubles, à un droit de licence pour faire commerce et ainsi de suite; mais toutes ces taxes ont été abolies et une seule taxe de \$10 par tête par année, payable par trimestre, a été im-